



Projet éolien « Les éoliennes de la Salle de Danse »

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

qui s'est déroulée du 25 juin au 10 juillet 2024

Octobre 2024

opale

Sommaire

I.	Les éoliennes de la Salle de Danse : un projet en développement depuis 2021	2
I.1	Introduction	2
I.2	Caractéristiques du projet envisagé :	2
II.	Une démarche d'information et de concertation régulière depuis le début du projet	3
III.	Juin- Juillet 2024 : Concertation préalable au dépôt du projet	5
III.1	Information des habitants sur l'organisation de cette concertation	5
III.2	Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition	6
III.3	Des permanences pour échanger avec les habitants	6
III.4	Modalités d'expression des avis	6
IV.	Analyse des résultats de la concertation préalable	7
IV.1	Taux de participation aux permanences	7
IV.2	Un très faible taux d'expression des avis	7
IV.3	Le positionnement des contributeurs	7
IV.4	Thèmes abordés par les contributeurs	8
V.	Conclusion de la concertation	9

I. Les éoliennes de la Salle de Danse : un projet en développement depuis 2021

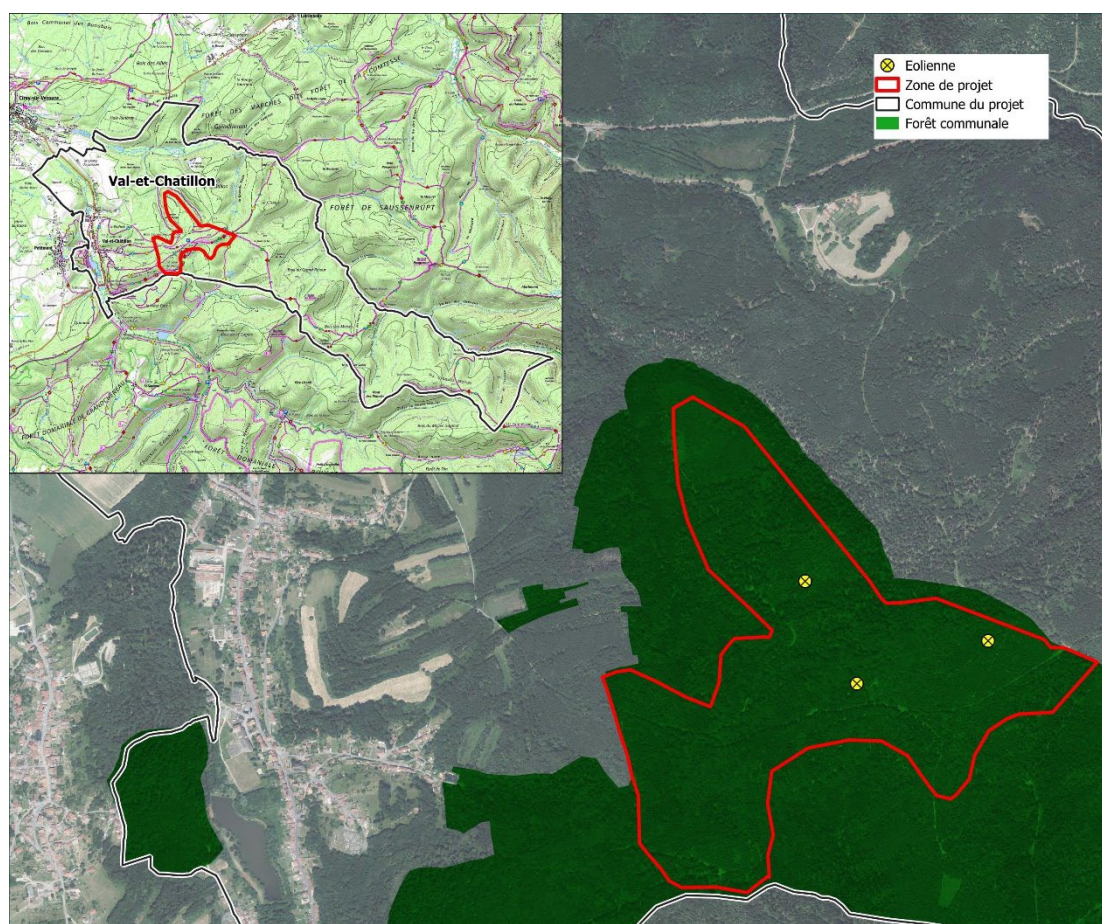
I.1 Introduction

Le projet éolien « Les éoliennes de la Salle de Danse » a été initié en 2021 sur le territoire administratif de la commune de Val-et-Châtillon (54). Il prend place en forêt communale au lieu-dit « Bois communaux du Val ».

Les études de développement se sont déroulées de février 2023 à avril 2024. Les résultats de ces études, ainsi qu'une prise en compte des volontés et recommandations des élus ont permis de définir **un schéma d'implantation des éoliennes**.

I.2 Caractéristiques du projet envisagé :

- 3 éoliennes,
- 180 m de hauteur en bout de pale verticale,
- 4 MW de puissance installée unitaire, soit un parc éolien de 12 MW.



Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d’implantation des éoliennes :

- les contraintes aéronautiques et les servitudes radioélectriques ;
- la route forestière existante ;
- la topographie du site ;
- la distance aux habitations et l’intégration paysagère ;
- le contexte forestier et les enjeux environnementaux.

Le raccordement électrique du parc éolien se fera sur le poste source de Cirey-sur-Vezouze.

Le projet prévoit le défrichage maximal de 0,40 ha par éolienne ainsi que le renforcement des accès, soit un total de 2,5 ha, qui fera l’objet d’une compensation réglementaire par des travaux de boisement ou de reboisement, ou par des travaux sylvicoles, selon un coefficient compensateur défini par la DDT. La réglementation prévoit également que dans le cas où aucune solution de replantation locale n’est possible, le propriétaire du parc éolien versera une indemnité financière ; dont le montant est également défini par la DDT pour alimenter le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Pour présenter et recueillir l’avis des acteurs du territoire sur les résultats de ces études et ce travail de conception du projet, une consultation préalable, sous forme de pré-enquête publique, a été organisée par Opale du 25 juin au 10 juillet 2024.

II. Une démarche d’information et de concertation régulière depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions de la commune autour de ce projet, Opale et les élus de Val-et-Châtillon ont souhaité informer de façon régulière les habitants.

Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place pour informer l’ensemble des parties prenantes :

Le comité de pilotage du projet (COFIL) du projet éolien : dès le lancement du projet, un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place pour assurer la gouvernance du projet. Composé de membres du conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, de représentants de la Communauté de communes de Vezouze en Piémont et d’Opale, il s’est réuni 4 fois entre avril 2023 et juin 2024. Ces réunions ont permis de travailler ensemble sur les étapes clés du projet : la présentation des résultats des différentes études, la définition du schéma d’implantation des éoliennes, la définition des mesures d’accompagnement, les opérations de communication et concertation, etc.

L'information aux habitants :

Afin de permettre aux habitants de Val-et-Châtillon d'être informés de façon régulière et directe, des lettres d'information sur l'avancée du projet ont été régulièrement distribuées dans toutes les boîtes aux lettres :

- **Juin 2022** : ce premier document présentait :
 - o les raisons du choix du site comme zone d'études
 - o l'impact du projet sur la forêt
 - o les études de terrain règlementaires
 - o les retombées financières attendues pour les collectivités
 - o les étapes du projet
 - o une page de questions-réponses répondant aux interrogations les plus fréquentes sur l'éolien
 - o une présentation d'Opale
 - o les contacts nécessaires pour toute question sur le projet

- **Mai 2023** : cette seconde lettre d'information faisait le bilan des études de terrain en cours et des études à venir :
 - o Les mesures de vent
 - o Les études environnementales
 - o L'étude paysagère
 - o L'étude acoustique
 - o Le calendrier du projet
 - o Les échéances à venir (mise en place d'un site internet, permanence avec les élus et Opale, visite d'un parc éolien en forêt ouvert à tous avec départ en bus de la commune)

- **Septembre 2023** : cette troisième lettre faisait un bilan plus approfondi des études de terrain en cours :
 - o Les études de vent et la rose des vents du site
 - o Les expertises naturalistes présentant des résultats d'inventaires
 - o La campagne acoustique et les points de mesure définis à Val-et-Châtillon et alentours
 - o L'étude paysagère
 - o Les comités de pilotage
 - o Le planning du projet
 - o Le montage participatif



Afin de compléter cette information, Opale a souhaité proposer aux habitants plusieurs temps de rencontre. Ainsi, une permanence a été organisée en juillet 2023, et une visite d'un parc éolien en forêt avec départ en bus depuis Val-et-Châtillon a été proposée aux riverains le 9 septembre 2023. Malheureusement cette visite a dû être annulée par manque d'inscriptions.

III. Juin- Juillet 2024 : Concertation préalable au dépôt du projet

Début 2024, après plus d'un an de développement, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales et paysagères ont permis aux élus de Val-et-Châtillon, et de la Communauté de communes et à Opale de travailler ensemble pour définir le schéma d'implantation des éoliennes.

En vue de présenter les résultats de ce travail au habitants, Opale a alors souhaité organiser une concertation préalable.

Cette étape clé avait deux objectifs principaux :

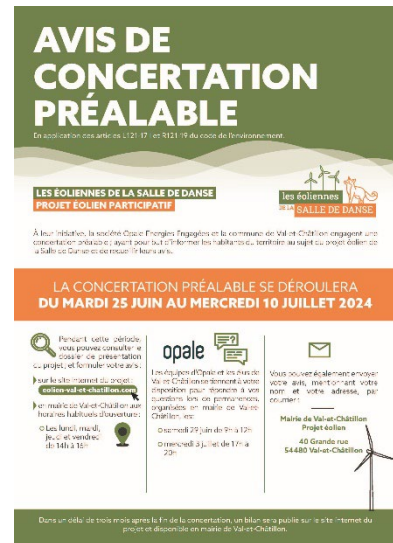
- mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, présenter le schéma d'implantation et le gabarit des éoliennes retenues, et illustrer ce projet par plusieurs photomontages ;
- recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants sur le résultat de ce travail.

Le bilan de cette concertation est rendu disponible sur le site internet du projet et en mairie de Val-et-Châtillon aux horaires d'ouverture habituels.

III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer, **à minima 15 jours avant** et par plusieurs canaux :

- **Un affichage en mairie** de Val-et-Châtillon et en mairie de communes limitrophes (Cirey-sur-Vezouze, Petitmont, Saint-Sauveur, Bertrambois) ; reprenant les objectifs et modalités de la concertation (cf. affiche ci-contre).
- **Une lettre d'information** diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Val-et-Châtillon. Elle reprend les modalités de la concertation, ainsi que l'adresse du site du projet.
- **Le site internet du projet** (<https://eolien-val-et-chatillon.com/>) a été mis en ligne pour annoncer la mise en place de cette consultation, permettre le téléchargement des documents de présentation du projet et le recueil des avis.
- **Deux annonces légales** reprenant les modalités de concertation ont été publiées dans la presse locale :
 - o Le 4 juin 2024, dans le quotidien **L'Est Républicain** ;
 - o Le 7 juin 2024, dans le journal **Le Paysan Lorrain** ;



III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Un dossier de présentation du projet et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Le dossier présente le contexte dans lequel s'inscrit le projet, à savoir la nécessaire accélération du développement des énergies renouvelables pour lutter efficacement contre le changement climatique ; les critères de choix de la zone d'études, les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; le travail itératif de définition du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues, le planning, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.

Le cahier des photomontages a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné.

Ainsi, 11 photomontages étaient présentés, selon deux angles :

- en panorama à 120°
- en zoomé à 50°

III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Deux permanences ont été organisées en mairie de Val-et-Châtillon, en présence de représentants d'Opale, les :

- samedi 29 juin de 9h à 12h
- mercredi 3 juillet de 17h à 20h

Les représentants d'Opale se sont tenus à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et le cahier de photomontages et répondre aux questions posées.

III.4 Modalités d'expression des avis

Durant les 16 jours de concertation préalable, le dossier présentant le projet était en libre accès en mairie de Val-et-Châtillon et disponible en ligne sur le site internet du projet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence
- sur des registres papier, disponibles en mairie de Val-et-Châtillon, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale.
- via l'envoi d'un courrier postal, nominatif, adressé en mairie.

IV. Analyse des résultats de la concertation préalable

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la concertation préalable.

Les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire. En plus de Val-et-Châtillon, quatre communes ont été sollicitées pour procéder à un affichage en mairie (Petitmont, Cirey-sur-Vezouze, Saint-Sauveur, Bertrambois), représentant un bassin de population de 2813 habitants (données INSEE 2021).

IV.1 Taux de participation aux permanences

Compte-tenu du bassin de population informé, une très faible mobilisation des habitants a été constatée à l'occasion des deux permanences en présence de représentants d'Opale et des élus :

- 1 visiteur lors de la permanence du 29 juin 2024
- 5 visiteurs lors de la permanence du 3 juillet 2024

Cela représente donc 0,2% du bassin de population qui s'est déplacé en mairie de Val-et-Châtillon pour les permanences.

IV.2 Un très faible taux d'expression des avis

Aucun avis n'a été laissé dans les registres mis à disposition en mairie, et 22 avis ont été recensés sur le registre mis en ligne. Parmi eux, 1 avis est arrivé hors délai, et 3 avis ont été émis directement sur une boîte mail Opale (et non pas via le formulaire en ligne, le registre en mairie, ou par courrier comme précisé dans la procédure de concertation). Néanmoins, nous avons choisi de les comptabiliser comme des avis normaux dans notre analyse.

Parmi ces avis :

- 13 proviennent d'habitants de Val-et-Châtillon, soit 2,3 % de la population du Val*
- 6 d'habitants de communes limitrophes (Petitmont, Saint-Sauveur, Cirey-sur-Vezouze, Bertrambois), soit 0,3 % du bassin de population*
- 3 avis d'associations issues d'autres départements.

**pourcentages basés sur une population de 562 habitants à Val-et-Châtillon, 1587 à Cirey-sur-Vezouze, 37 à Saint-Sauveur, 310 à Petitmont et 317 à Bertrambois*

L'ensemble des participants représente donc environ 0.8 % de l'ensemble du bassin de population informé.
Plus de 99% de la population concernée ne s'est donc pas exprimée sur le dossier.

IV.3 Le positionnement des contributeurs

Sur les 22 avis recueillis :

- 7 avis sont positifs,
- 15 avis sont négatifs.

IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs

Les avis exprimés ont été analysés, et classés selon les thèmes abordés. Un même avis peut donc aborder plusieurs thèmes, que nous qualifierons de contributions. Le tableau suivant comptabilise le nombre de contributions par thème abordé.

Thèmes abordés	Nombre total de contributions	Dont favorables	Dont neutres	Dont défavorables
Pertinence de l'éolien dans le mix électrique	6	4		2
Financement de l'éolien	3			3
Aspects paysager/visuel	12	2		10
Compatibilité avec les contraintes armées	1		1	
Implantation du projet	5	4		1
Le vent : la ressources et les mesures	1	1		
Fiabilité de la technologie éolienne	3	1		2
Impact sur le tourisme & Attractivité de la région	6	3		3
Impact faune et Flore	9			9
Impact acoustique	6	2		4
Concertation avec les habitants	3	1		2

Les thèmes environnementaux et visuels sont donc les thématiques ayant fait l'objet du plus de contributions. Ces contributions sont essentiellement négatives. On retrouve ensuite une bonne partie de contributions sur les thèmes de la pertinence de l'éolien dans le mix électrique et de l'impact sur le tourisme & l'attractivité de la région, qui sont plus nuancées voire majoritairement positives.

La majorité des contributions recueillies sont des contributions relatives à l'éolien terrestre en général. Le Ministère de la Transition Énergétique a publié en mai 2021 un document pour répondre à ces questions : nous renvoyons à ce document – [disponible sur ce lien \(cliquez\)](#) – pour plus d'informations.

Également, la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, acoustiques, stroboscopiques, mesures de vent, fait l'objet d'études détaillées, non finalisées à la date de la concertation mais qui seront remises à la Préfecture avec la demande d'autorisation environnementale. La question de la concertation avec le territoire est également traitée aux paragraphes II et III de ce document.

Pour toute autre question, l'équipe d'Opale est joignable via le formulaire de contact, sur le site internet du projet : [Projet Éolien Val-et-Châtillon \(eolien-val-et-chatillon.com\)](http://eolien-val-et-chatillon.com)

V. Conclusion de la concertation

Alors que de nombreux canaux de communication ont été mobilisés pour informer les habitants du territoire de la tenue de cette concertation, seulement 0.8 % des habitants des communes se sont exprimés.

Cette faible participation peut s'expliquer par :

- le dispositif de construction du projet, impliquant de façon très étroite le conseil municipal de la commune, qui permet d'assurer aux habitants la prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux.
- la qualité des moyens d'information mis en œuvre depuis le début du projet pour communiquer de façon régulière et pédagogique sur l'évolution du projet.
- Une acceptation du projet par les habitants de Val-et-Châtillon et leurs voisins.

Le site Internet, ainsi que les différents canaux d'information utilisés par Opale représentent des vecteurs d'information du public qu'il faut continuer à valoriser, et qui permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.